

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM28

**Objet : Approbation du dépôt de demandes de subventions pour les
projets du CCAS au titre de la programmation Politique de la Ville 2024
et autorisation de signature de tous les documents afférents**

Séance du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à quatorze heures.

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 11 juin 2024

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU,
Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard CASSAIGNE, Daniel
DOUCHET, Danielle DESRONDAUX.

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Serge MERCIECA, Ange MARTINEZ,
Michèle LAPLAZA.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil d'administration
du 17 juin 2024
PROJET DE
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM28

Objet : Approbation du dépôt de demandes de subventions pour les projets du CCAS au titre de la programmation Politique de la Ville 2024 et autorisation de signature de tous les documents afférents

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,

VU le Contrat de Ville 2014-2020 adopté par délibération du Conseil municipal n°2015/032 en date du 5 février 2015 et signé le 14 février 2015,

VU le budget du Centre Communal d'Action Social,

CONSIDERANT que le CCAS est éligible au dispositif Politique de la Ville et qu'il lui appartient de déposer des dossiers de subventions répondant au dispositif de financement,

CONSIDERANT que ce dispositif permet la mise en place d'actions spécifiques au titre de la Politique de la Ville,

CONSIDERANT que les actions proposées doivent bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires définies dans le programme,

CONSIDERANT l'appel à projet Politique de la Ville 2024 pour l'Etat/ANCT, et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

APRES DELIBERATION

APPROUVE l'ensemble des projets de développement social urbain déposés en faveur des populations issues des quartiers prioritaires définis dans le cadre de la Politique de la Ville.

AUTORISE le Président du CCAS à signer tous documents afférents.

Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



